

DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES



DECLARATION EN MAIRIE DE LOCATION DE CHAMBRE D'HÔTE

La loi vous oblige à remplir ce formulaire et à l'adresser au maire de la commune de l'habitation concernée en application des articles L. 324-4 et D. 324-15 du code du tourisme¹

A - IDENTIFICATION DE LA CHAMBRE D'HOTE

NOM COMMERCIAL DU LOGEMENT (facultatif):		
ADRESSE DU LOGEMENT:		
CODE POSTAL / COMMUNE (exemple : 37000 Tours) :		
LIEU DIT OU BOITE POSTALE (exemple : Le Bouquet) :		
• CARACTERISTIQUES:		
■ RÉSIDENCE PRINCIPALE ■ RÉSIDENCE SECONDAIRE		
☐ MAISON INDIVIDUELLE ☐ APPARTEMENT		
CAPACITÉ D'ACCUEIL : personne(s) maximum		
NOMBRE DE CHAMBRES D'HOTES : chambre(s) d'hôte		
ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :		
□OUI □NON		
• VALORISATION DU LOGEMENT :		
LE LOGEMENT EST LABELLISÉ (exemple : Gite de France, Clévacances) :		

¹ Déclaration à effectuer préalablement à l'exercice de l'activité conformément aux dispositions de l'article L. 324-4 du code du tourisme.

OUI	NON	
SI OUI, NOM DU LABEL :		
• MISE A DISPOSITION PREVISIONNELLE:		
■ PERIODIQUE	☐ TOUTE L'ANNÉE	
QUELLES SONT LES PÉR	IODES PRÉVISIONNELLES DE LOCATION ?	
-		
B - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT ²		
■ PARTICULIER	■ PROFESSIONNEL	
NOM:		
PRÉNOM:		
ADRESSE ÉLECTRONIQU	E:	
	@	
N°TÉLÉPHONE:		
SI VOUS ETES UN PROFESSIONNEL: RAISON SOCIALE:		
N° SIRET/SIREN:		
ACCEPTEZ-VOUS LA PU SITE DE LA MAIRIE ET D	BLICATION DE VOTRE HÉBERGEMENT DE TOURISME SUR LE E L'OFFICE DE TOURISME ?	
□OUI	NON	
LE SOUSSIGNE DECLA DISPOSITIONS DES ARTIC	RE QUE L'HABITATION EST EN CONFORMITE AVEC LES CLES D.324-13 à D. 324-15 DU CODE DU TOURISME.	

² La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du secrétariat de la mairie du lieu où la déclaration a été effectuée. Les données recueillies sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement pour le compte de la commune du lieu de déclaration aux fins d'établir une liste des meublés de tourisme pour l'information du public conformément aux dispositions de l'article D. 324-1-1 du code du tourisme.

SIGNATURE

* Tout changement concernant les informations fournies ci-dessus devra faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie (cf. art. D.324-15 du code du tourisme)

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE de

Récépissé de déclaration en mairie de location de chambre d'hôte

Il est donné récépissé de la déclaration en mairie de mise en location de chambre(s) d'hôtes pour un accueil maximal de personnes situées à :

Adresse :

Commune:

NOM, Prénom du déclarant :

Adresse:

Code postal:

A remplir dans le cas particulier où le déclarant est domicilié à une autre adresse.

Code postal: Commune:

Courriel: @

Fait à, le

Signature du déclarant :

Cachet de la mairie